

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI  
RESIDENCE DU RUANDA.

N° 3592/Agri.6.B.

Objet:  
Instructions reboisements.

URGENT.

Kigali, le 6 décembre 1951

Transmis copie, pour information  
à Monsieur l'Agronome-Adjoint Principal  
OP DE BEECK à RUHENERI.-

9810

AGR. 66

le 13-12-51

Transmis à la Bueck pour  
réf une réf une argent



Pour le Résident du Ruanda en route,  
Le Résident-Adjoint, D. Vauthier,

D. Vauthier

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que Monsieur le Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du Ruanda-Urundi m'a invité à vous rappeler le contenu de ses instructions dont je vous ai fait part par mon n° 1070/Agri.6.B. du 19.4.51.

Au chapitre B, paragraphe 3 (Grevillea), il est dit à l'avant dernier alinéa que: "dans la pratique des méthodes de lutte anti-érosive, l'on plantera désormais, dans les haies ou sur les terres de déblai des fossés, des Grevillea à l'écartement de 4 m. Ce système ne sera pas à appliquer à toutes les lignes anti-érosives mais on commencera par une ligne sur chaque colline dès la prochaine campagne".

Je vous prie de me faire savoir par retour du courrier le nombre de plants de Grevillea qui furent ainsi placés sur les fossés anti-érosifs ou le nombre de kilomètres de fossés ainsi traité.-

Pour le Résident du Ruanda en route,  
Le Résident-Adjoint, (sé) D. Vauthier.

Monsieur l'Administrateur de Territoire  
à

Kigali-Nyanza-Astrida-Shangugu-Kisenyi-  
Ruhengeri-Byumba-Kibungu.-

Ruhengeri, le 14 décembre 1951.

N° 85.

Objet: Instructions reboisements.

Monsieur le Résident,

Suite à votre lettre N° 3592/Agri. 6 B du 6 décembre 1951 j'ai l'honneur de vous communiquer que ces instructions n'étaient pas perdues hors de vue.

Immédiatement après réception de votre lettre N° 1070/Agri 6 B du 10 avril 1951 le nécessaire fût fait afin d'obtenir les semences nécessaires. Comme nous disposons qu'un seul reboisement de Grevillea portant déjà des semences, les graines furent commandées. Jusqu'ici rien ne nous a été envoyé.

Il y a deux mois que le boisement de Ruhengeri portait quelques semences, elles furent récoltées et semées immédiatement après. L'état de développement de ces jeunes arbres ne nous a pas encore permis de les mettre sur les fosés anti-érosifs.

Sous peu nous essayerons de nouveau d'obtenir des semences de Grevillea afin que dès la prochaine campagne le système puisse être généralisé dans le Territoire.

L'Agronome-adjoint principal.  
I.Op de Beeck.

A Monsieur le Résident du Ruanda.  
KIGALI.

G.P.I. A Monsieur l'Administrateur de Territoire  
de et à RUHENERI.